

NEWSLETTER PAC'ARBITRAGE

Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur – Octobre 2026

ÉDITO

Bienvenue dans cette nouvelle formule de la newsletter PAC'ARBITRAGE.

Après plusieurs années d'interruption, votre rendez-vous d'information reprend du service, avec de nouvelles rubriques et un nouveau format.

La saison sportive 2027 est lancée !

Que vous soyez sur la chaise, au juge-arbitrage ou aux côtés de vos clubs, votre engagement sur le terrain demeure indispensable au bon déroulement de nos compétitions et au rayonnement de la Ligue PACA.

Pour vous accompagner tout au long de cette année, nous avons le plaisir de vous proposer cette nouvelle publication mensuelle.

Pensée spécialement pour l'ensemble des officiels de la compétition, cette newsletter vous sera adressée chaque dernier lundi du mois.

Vous y trouverez au fil des numéros :

- L'actualité sportive régionale concernant les différentes disciplines.
- Les rappels règlementaires et des cas pratiques sous forme de quiz.
- L'agenda des formations et des échéances à ne pas manquer.

Merci pour votre engagement en faveur de nos disciplines, de l'équité sportive et du respect des valeurs qui nous rassemblent.

Nous vous souhaitons une excellente rentrée et une très belle saison 2027 sur les courts !



L'ACTU DE L'ARBITRAGE

Officiels à l'honneur

Ce mois-ci nous tenons à féliciter deux officiels :

👏 **Aurélie VASSENEIX** qui a officié à l'US Open comme arbitre vidéo.

👏 **Loïc ROGNON** qui a obtenu la qualification d'arbitre A3 au cours du stage organisé en août au stade Roland Garros.



À VOS AGENDAS

OCT. / NOV. 2026 • Les dates à retenir

3, 10, 17 OCT. 2026	Phase préliminaire régionale du championnat de France par équipes U14
24 et 31 OCT. 1, 7, 8 NOV. 2026	Phase finale régionale du championnat de France par équipes U14
11, 18 OCT. 1, 8, 15 NOV. 2026	Phase préliminaire du championnat régional par équipes Seniors + (+35, +45, +55)
6, 13 OCT. 3, 10, 17 NOV. 2026	Phase préliminaire du championnat régional par équipes Seniors + (+65, +75)
9 OCT. 2026 18h30	Réunion de rentrée des JAT1 & (F)JAT2

NEWSLETTER PAC'ARBITRAGE

Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur - Octobre 2026

ARRÊT SUR LES RÈGLEMENTS

LE SAVIEZ-VOUS ?

✓ Un JA d'une rencontre régionale par équipes ne peut pas être joueur de la rencontre ni de toute rencontre se déroulant en même temps.

✓ Un joueur disqualifié avant le premier point du match est considéré comme étant forfait pour la partie qu'il devait disputer. Le JA devra établir une fiche de pénalité pour notifier la disqualification.

✓ Pour le championnat interclubs régional 2027, chaque équipe peut aligner un nombre illimité de joueurs « jokers » par rencontre, à condition que chacun respecte les dispositions du championnat considéré et qu'il ait un classement, le jour de la rencontre, inférieur ou égal à celui du dernier joueur brûlé de l'équipe.

TESTEZ VOS RÉFLEXES

- Pied mal placé au lancer, replacé avant la frappe
 - 👉 A - Faute de pied
 - 👉 B - Pas faute
- 2^{ème} balle, relanceur pas prêt, ne joue pas
 - 👉 A - Point serveur
 - 👉 B - 2^{ème} balle rejouée
- Let après échange commencé sur 2^{ème} balle
 - 👉 A - 1^{er} service
 - 👉 B - 2^{ème} service

FORMATIONS & INFORMATION PRATIQUE

FORMATIONS DES OFFICIELS DE LA COMPÉTITION

Si vous souhaitez vous inscrire à une formation d'arbitre ou de juge-arbitre, rapprochez vous de votre Comité Départemental pour obtenir le calendrier de la saison sportive 2027. Vous pouvez également retrouver ces informations sur le site de la Ligue en cliquant sur le lien [Calendrier des formations d'arbitres et de juges-arbitres par Comité](#).

INFORMATION PRATIQUE

Les arbitres et les juges-arbitres sont considérés comme chargés d'une **mission de service public** (Art. L223-2 du Code du Sport).

Cela leur confère notamment une **protection pénale renforcée** : les menaces, violences et autres atteintes commises à leur encontre dans l'exercice ou à l'occasion de leur mission sont passibles de peines aggravées.

Cette protection s'applique également lorsque les faits sont commis en dehors du match, dès lors qu'ils sont liés à leur activité d'officiel.

Les juges-arbitres doivent dénoncer toute personne ayant un comportement inapproprié dans l'enceinte du club :

- En créant une fiche de pénalité si le fauteur de trouble est licencié à la FFT.
- Par un mail à envoyer à Véronique BEROUDIAUX (veronique.touzet@fft.fr) expliquant les faits répréhensibles commis par la personne si celle-ci n'est pas licenciée.

TESTEZ VOS RÉFLEXES – RÉPONSES

1A – 2B – 3A